



➤ Rapport annuel 2024



recycler mon
vehicule.fr



6 questions à Vincent Salimon,

Président de Recycler Mon Véhicule
Président du Directoire de BMW Group France

En quoi la loi AGEC est-elle une opportunité pour la filière VHU?

Vincent SALIMON. La loi AGEC a introduit un changement profond pour notre secteur. En instaurant la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sur les Véhicules Hors d'Usage (VHU), elle ne s'est pas contentée de fixer des objectifs. Elle a posé les bases d'un modèle plus structuré, plus équitable, et plus exigeant — en ligne avec l'ambition européenne.

Recycler Mon Véhicule est né pour proposer une réponse claire et mutualisée à cette nouvelle donne. Pour permettre aux producteurs (constructeurs et importateurs de véhicules au sens large du terme), y compris les plus petits, de se mettre en conformité sans complexifier leur activité.

En quoi le modèle de l'éco- organisme est-il singulier?

V.S. Après neuf mois d'activité, nous avons rassemblé 33 adhérents, représentant 44 marques et contractualisé avec près de 280 centres VHU. C'est un signal fort. Il montre que notre modèle répond à un besoin concret : celui d'une solution construite avec le terrain, sans imposer de rupture dans les pratiques, ni entraver la relation commerciale.

« CRÉER UN
ÉCO-ORGANISME
POUR CRÉER UN
SOCLE COMMUN. »

VINCENT SALIMON, PRÉSIDENT



Quels sont les premiers résultats du réseau Recycler Mon Véhicule ?

V.S. Le taux de réemploi atteint 15,9 %, dépassant largement l'objectif fixé pour 2026. Le recyclage est à 88,2 %, et la valorisation globale à 96,8 %, de très bons chiffres soulignant le haut de niveau de performance des centres de recyclage des VHU (CVHU) qui ont contractualisé dès 2024. Mais au-delà des chiffres, c'est la dynamique collective que je retiens. Nous avançons ensemble, dans un cadre stable et transparent.

Quel rôle joue l'éco-organisme dans l'industrie du véhicule ?

V.S. Être éco-organisme, ce n'est pas simplement remplir une mission de conformité, mais également de fédérer, structurer et accélérer.

Nous travaillons déjà sur les évolutions du secteur : montée en puissance du réemploi, prise en charge des batteries, des matériaux composites, des catégories spécifiques comme les deux-roues ou les quadricycles...

Nous avons aussi investi des territoires plus complexes, notamment les DROM-COM, pour garantir que la transition écologique ne laisse aucun acteur, aucun territoire, de côté.

Quelle est la force de la gouvernance de Recycler Mon Véhicule ?

V.S. C'est un point fondamental : chaque adhérent dispose d'une voix. C'est un principe auquel nous tenons fermement.

Dans un secteur où les réalités économiques sont très contrastées, cette égalité de représentation permet de construire des décisions justes, efficaces et partagées.

Le modèle français pourrait-il inspirer l'Europe ?

V.S. Alors que l'Europe prépare une évolution de son propre cadre, nous avons une carte à jouer. Mon ambition est claire : que **Recycler Mon Véhicule** puisse être considéré comme un modèle de référence. Un modèle qui démontre que transition, efficacité et coopération ne sont pas antinomiques. Un modèle qui prouve qu'en matière de REP, la France peut faire bien et faire mieux.



L'édito de Vanessa Montagne

directrice générale de Recycler Mon Véhicule

Devenir l'acteur de référence de l'économie circulaire de l'industrie du véhicule: un cap collectif, une mission exigeante

Chaque année, 1,2 million de véhicules arrivent en fin de vie en France. C'est le plus grand volume en Europe. Longtemps cantonnée en bout de chaîne, leur fin de vie devient aujourd'hui un enjeu central de responsabilité et d'innovation.

Avec la création de Recycler Mon Véhicule et la mise en place de la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs des Véhicules Hors d'Usage, nous avons voulu inverser cette logique : faire de la fin de vie un nouveau départ, un levier d'impact et de coopération. Notre ambition est claire : devenir l'acteur de référence





« NOUS VOULONS AUSSI LUTTER CONTRE LES PRATIQUES ILLGALES, GARANTIR DES RÈGLES DU JEU ÉQUITABLES ET SOUTENIR LES PROFESSIONNELS QUI S'ENGAGENT. »

VANESSA MONTAGNE, DIRECTRICE GÉNÉRALE

de l'économie circulaire dans l'industrie du véhicule. Mais cette ambition ne peut reposer sur un acteur isolé. Elle s'ancre dans une conviction forte : la circularité est une dynamique de filière. Elle implique des alliances, des partenariats, des engagements réciproques.

Dès la première année, 44 marques ont fait le choix de mutualiser leurs moyens à travers notre éco-organisme. Ensemble, nous avons structuré un réseau national qui facilite l'action des centres VHU. Un modèle inclusif, sans exclusivité de marque, pensé pour accompagner plutôt que contraindre.

Résultat : un taux de valorisation approchant 97 % et un taux de réemploi de près de 16% grâce à un réseau de CVHU engagés et parmi les plus performants, et un socle de confiance entre acteurs, essentiel pour progresser. Notre mission ne s'arrête pas là. Dans les cinq prochaines années, nous voulons faire de la PIEC, la Pièce Issue de l'Économie Circulaire, un réflexe. Cela suppose de moderniser les outils, d'accompagner la digitalisation des centres VHU, et de fluidifier les référentiels pour faciliter l'accès aux pièces de réemploi.

Nous voulons aussi lutter contre les pratiques illégales,

garantir des règles du jeu équitables et soutenir les professionnels qui s'engagent.

Dans les DROM-COM, où l'abandon de véhicules est un fléau, nous déployons des solutions concrètes : collecte gratuite, primes à la reprise, accompagnement des collectivités.

Et demain, nous irons plus loin encore. L'électrification du parc impose une adaptation rapide. Nous préparons l'agrément pour la gestion des batteries dès 2025. Cette transition ne pourra réussir qu'avec des investissements massifs, de la formation, et une coordination renforcée entre les acteurs VHU.

Recycler Mon Véhicule est une structure associative agile conçue pour fédérer. Nous ne captions pas la valeur créée par les centres. Nous les soutenons pour qu'ils la fassent grandir.

Nous sommes convaincus que la REP peut devenir un moteur d'innovation et de transparence. Et nous agissons pour que la France reste un modèle à suivre en Europe.

Construire un modèle vertueux n'est pas une promesse abstraite. C'est ce que nous faisons chaque jour, avec celles et ceux qui font vivre cette filière.



Sommaire

Le sommaire de notre rapport annuel est interactif

- Pour accéder aux différents chapitres, cliquer sur le titre de votre choix
- Pour retourner au sommaire cliquer sur 

1 Qui sommes-nous

3 Filière VHU, une exception à la française

5 Investir pour transformer

7 CVHU et performances environnementales

9 Etudes & travaux

11 Départements, régions et collectivités d'Outre-Mer

13 Annexes

2 Chiffres clés : une dynamique collective déjà en marche

4 Gouvernance et fonctionnement

6 Fédérer les constructeurs et importateurs

8 Détenteurs de véhicules : obligations et solutions

10 Communication : rendre visible la transition en cours

12 Les perspectives de 2025



1

Qui sommes-nous

Notre mission



Répondre aux obligations des producteurs (REP VHU et Batteries)



Utiliser au mieux les ressources



Développer l'économie circulaire, en s'appuyant sur les initiatives individuelles de nos adhérents et en favorisant l'éco-conception



Apporter un service au consommateur pour réduire l'impact environnemental, en développant le réemploi de manière efficiente et transversale



Accompagner les pouvoirs publics dans la lutte contre les filières illégales



Notre raison d'être

Assurer
la conformité
environnementale
de l'automobile
et du motorcycle,
dès lors que les
véhicules arrivent
en fin de vie.
Et structurer une
nouvelle source
de pièces et de
matières pour les
besoins industriels
de demain.

Nos valeurs



Conformité

Veiller au respect strict de la réglementation et créer un terrain de jeu équitable entre les acteurs



Congruence

Assurer une parfaite adéquation entre notre discours et nos actes, porter un message clair suscitant la confiance des parties prenantes



Utilité environnementale

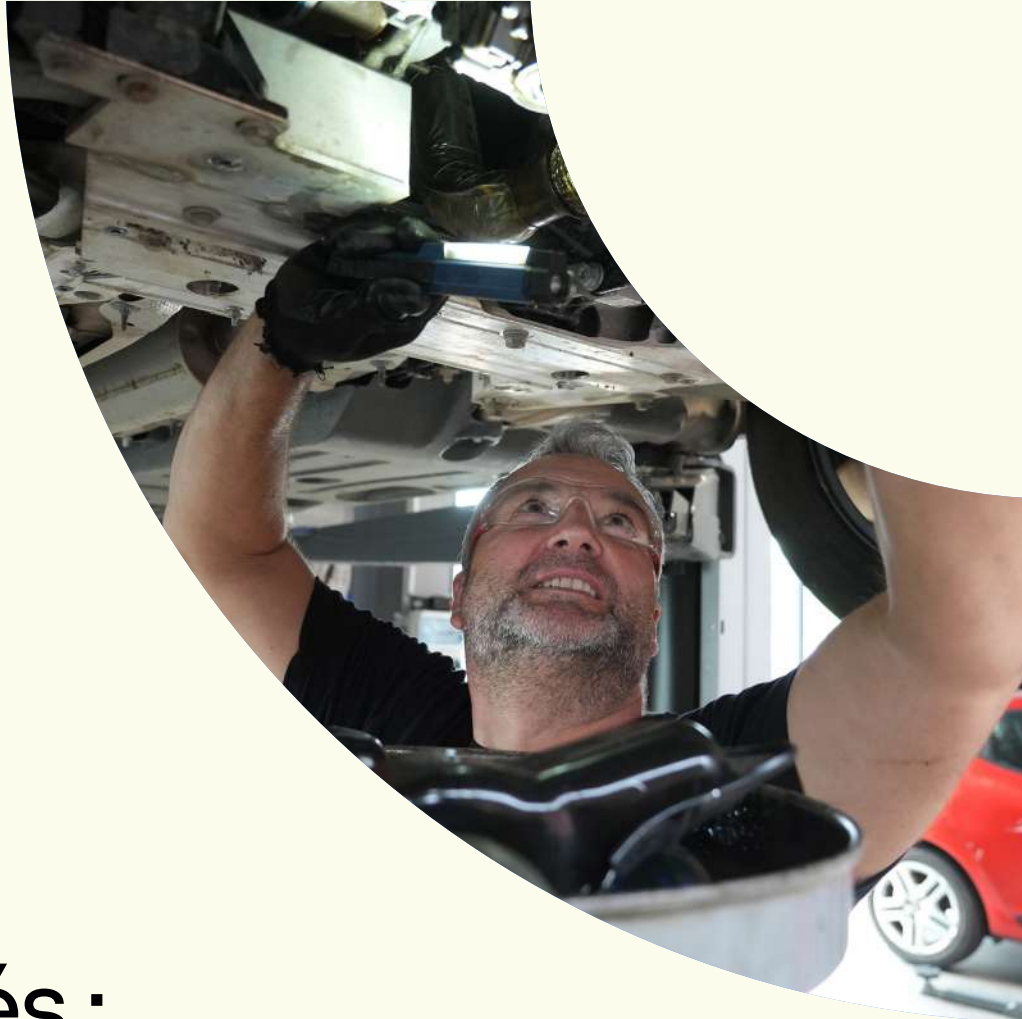
Favoriser une gestion durable des ressources, en développant un modèle d'économie circulaire



Collectif

Pratiquer l'écoute active pour comprendre les besoins de la filière, fédérer et co-construire avec ses acteurs pour obtenir des consensus et créer de la valeur





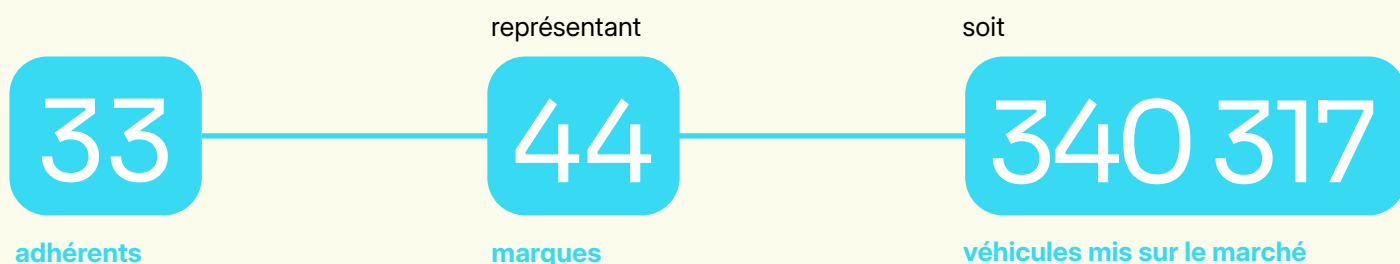
2

Chiffre-clés : une dynamique collective déjà en marche

En 2024, Recycler Mon Véhicule a structuré son action autour d'un réseau solide, de premiers résultats probants et d'une dynamique collective. De la montée en puissance du réemploi au maillage

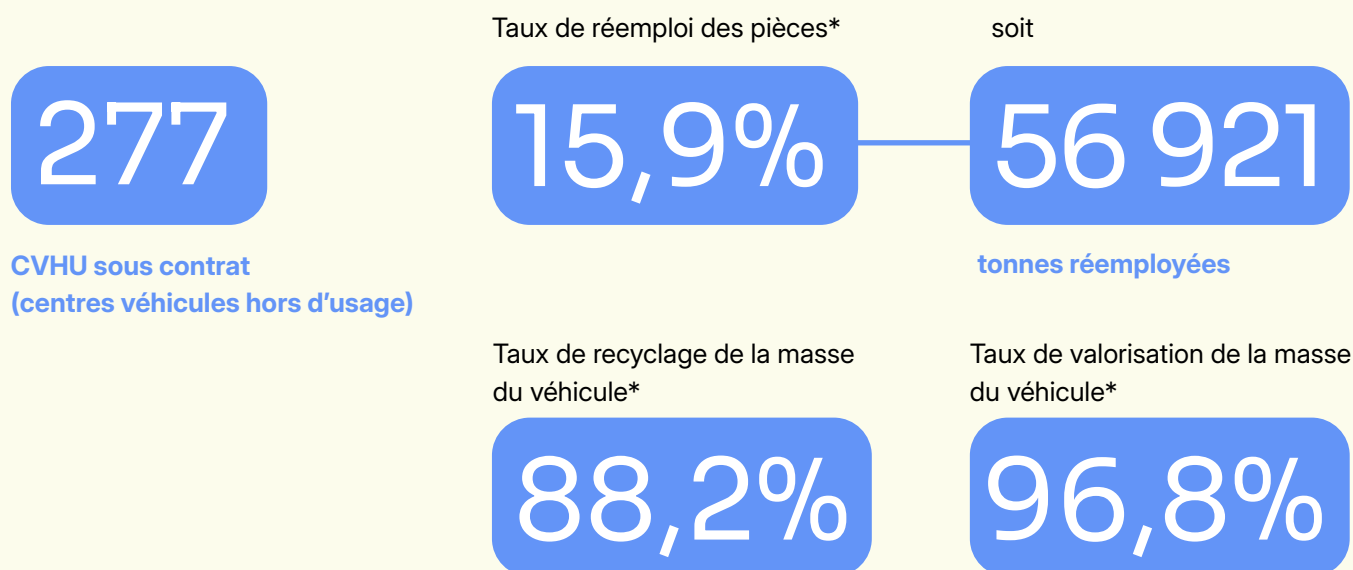
du réseau de centres VHU (CVHU), chaque indicateur traduit la capacité de l'éco-organisme à conjuguer performance opérationnelle, exigences réglementaires et accompagnement de terrain.

Nos adhérents





Notre réseau et ses performances



La collecte



Notre éco-organisme

Budget



*Performances 2023 - Les données officielles sont compilées par l'Ademe puis publiées année N+18 mois



Les catégories de véhicules concernés par la REP

- Voitures particulières à moteur à quatre roues (catégorie M)
- Véhicules utilitaires légers à moteur (catégorie N)
- Véhicules à moteur à deux ou trois-roues et quadricycles (catégorie L)
- Véhicules à moteur sans permis (catégorie L6e)

3

Filière VHU, une exception à la française

La filière VHU française trace sa propre voie en Europe. Née d'une directive européenne au début des années 2000, elle a évolué jusqu'à son intégration dans la loi AGECE en 2020, marquant un tournant décisif. Cette évolution a fait entrer voitures, véhicules utilitaires légers, deux et trois-roues à moteur dans une logique de Responsabilité Élargie du Producteur. Elle positionne la France comme un précurseur, avec une longueur d'avance sur les futures réglementations européennes, en ayant déjà intégré la prise en charge des deux et trois-roues, et en fixant des taux de réutilisation des pièces très ambitieux pour toutes les catégories de véhicules concernés.

C'est dans ce contexte que **Recycler Mon Véhicule** a vu le jour. Agréé depuis avril 2024,

l'éco-organisme incarne l'ambition française d'une économie circulaire performante pour le secteur de la mobilité. **Recycler Mon Véhicule** se distingue par son modèle **mutualisé et sa vocation d'intérêt général**. Il prend en charge tous les véhicules, quelle que soit leur marque. Son statut associatif assure une gouvernance équilibrée où chaque adhérent dispose d'une voix, favorisant des décisions collectives et inclusives.

L'éco-organisme réunit les acteurs clés de la filière : marques, centres VHU, broyeurs de métaux, consommateurs, collectivités, pouvoirs publics.

Ensemble, ils construisent une chaîne de valeur cohérente, performante et durable, en métropole comme dans les territoires ultramarins.

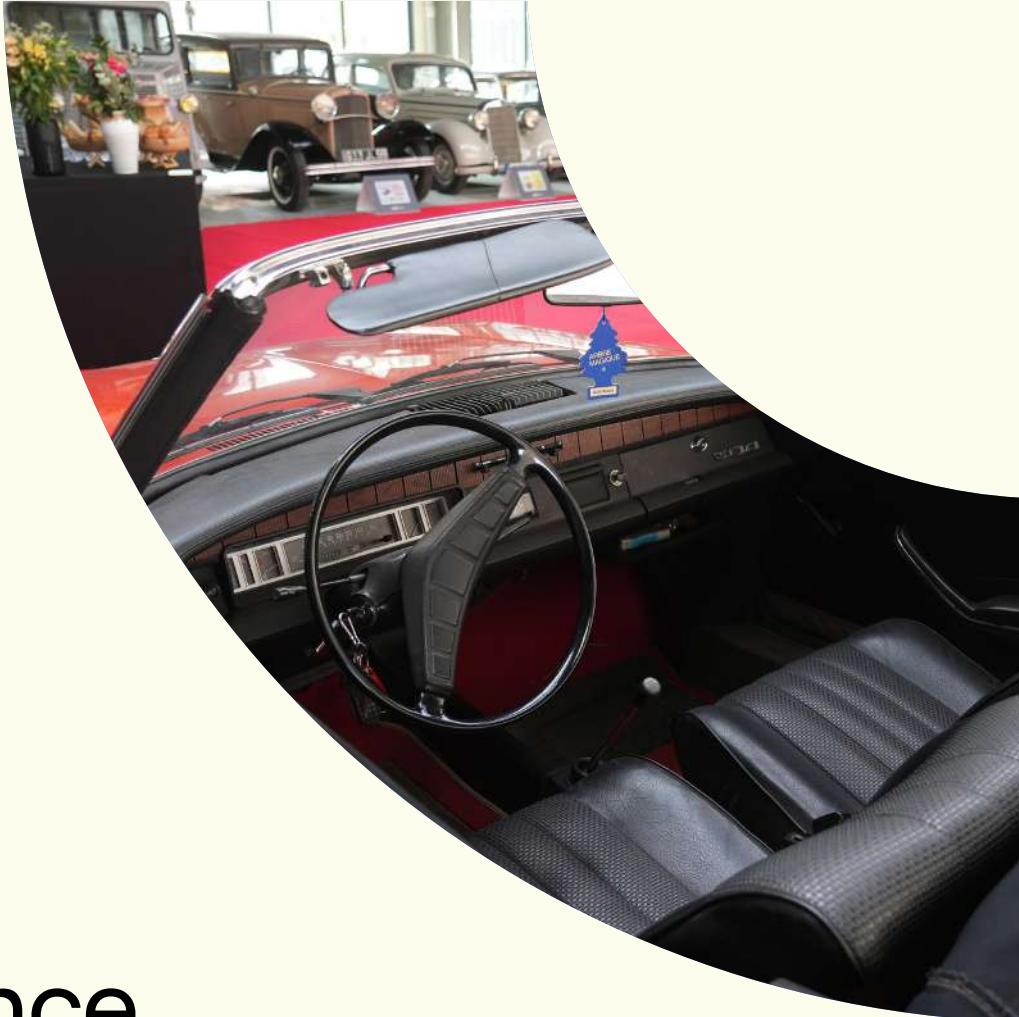




Notre mission repose sur cinq axes d'actions prioritaires

- 1 | Offrir aux producteurs une solution mutualisée, équitable et efficace
- 2 | Optimiser les ressources par des synergies entre les acteurs
- 3 | Favoriser l'éco-conception et soutenir les initiatives responsables
- 4 | Rendre les pièces issues de l'économie circulaire plus accessibles
- 5 | Lutter contre les filières illégales en coordination avec les autorités

Ce socle d'engagements permet d'accompagner la transformation du secteur vers une économie réellement circulaire, répondant aux enjeux environnementaux et industriels de demain.



4

Gouvernance et fonctionnement

1. Une gouvernance au service de l'intérêt général

Recycler Mon Véhicule est une association de loi de 1901. À ce titre, elle ne poursuit aucun but lucratif et fonctionne sur un principe fondamental : un adhérent = une voix. Ce choix garantit l'équité entre tous les metteurs sur le marché, quelle que soit leur taille ou leur ancienneté dans la filière. C'est le socle d'une gouvernance partagée, équilibrée et au service de l'intérêt général.

L'**assemblée générale**, composée de l'ensemble des adhérents, définit les grandes orientations. Le **conseil d'administration (CA)**, élu pour trois ans, en assure la mise en œuvre. Sa composition reflète la diversité des véhicules concernés par la REP : trois représentants pour les voitures particulières, deux pour les deux-roues motorisés, deux pour les quadricycles et un pour les trois-roues motorisés. Cette diversité est une richesse : elle permet de prendre en compte l'ensemble des réalités et besoins du marché.



4. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

Membres	Entreprise	Fonction CA / Bureau
 Vincent Salimon	BMW	Président du CA / Président
 Yves Pasquier-Desvignes	Volvo	Administrateur / VP
 Laurent Schmautz	Kawasaki	Administrateur / VP & Trésorier
 Marc Meurer	Porsche	Administrateur / VP
 Jean-Luc Mars	Triumph	Administrateur / VP & Secrétaire
 André Leprince-Granger	Censeur d'état	Participant non votant

Conformément au Code de l'environnement, un censeur d'État, haut fonctionnaire du ministère de l'Économie, participe à toutes les instances de gouvernance. Il veille à la solidité financière de **Recycler Mon Véhicule** sur toute la durée de son agrément.

Le **comité des parties prenantes (CPP)** complète ce dispositif. Il rassemble des acteurs représentatifs de la filière : producteurs, collectivités territoriales, associations environnementales, représentants des consommateurs et opérateurs du recyclage. Cette instance consultative rend des avis sur des sujets clés : barèmes d'éco-contribution, dispositifs d'info-tri ou plans de prévention. Elle incarne la concertation dans ce qu'elle a de plus concret.

	Membres CPP	Entreprise	Statut
Collège Producteurs	Magali Aubry	Mercedes-Benz France	Titulaire
	François Laurent	Mercedes-Benz France	Suppléant
	Xavier Labranche	Ducati WE	Titulaire
	Laurent Benchana	Yamaha Motor	Suppléant
Collège Professionnels du Déchet	Patrick Poincelet	Mobilians Branche Recycleurs	Titulaire
	Manuel Burnand	FEDERREC	Titulaire
Collège Collectivités	Sylviane Oberle	Association des Maires de France	Titulaire
	André Léger	Amorce	Titulaire
Collège Associations de protection de l'environnement	Morgane Saint-Julien	FRENE	Titulaire
	Philippe Boulogne	FRENE	Suppléant
	André Leprince Granger	Pouvoirs publics	Censeur d'Etat



2. Une organisation agile et engagée

2024 a marqué l'ancrage opérationnel de **Recycler Mon Véhicule**. Une équipe restreinte, mais pleinement mobilisée, s'est constituée autour de quatre permanents, renforcée par un consultant expert de la filière VHU.

Pour garantir efficacité et sobriété budgétaire, les fonctions support (comptabilité, RH, juridique, SI) ont été externalisées auprès de prestataires spécialisés. Ce modèle hybride permet de concentrer les ressources internes sur les enjeux cœur de mission.

L'équipe assure le pilotage stratégique, la coordination du réseau, le suivi budgétaire, la relation adhérents et la communication. Cette organisation a montré sa capacité à agir vite, avec justesse, dans une filière en pleine évolution. Elle constitue une base solide pour accompagner les prochaines étapes de développement de **Recycler Mon Véhicule**.



Organigramme de Recycler Mon Véhicule



Vanessa Montagne
Directrice générale



Vincent Griffon
Responsable
partenariats



Claire Deroche
Responsable
performance



Carine Frottier
Assistante
administrative



Nicolas Brec
Consultant externe



5

Investir pour transformer



Un engagement financier au service de la transition énergétique

Le budget de [Recycler Mon Véhicule](#) pour l'année 2024 s'élève à 3 609 000 €, intégralement issu des contributions versées par les adhérents. Cette ressource essentielle témoigne de l'engagement concret des constructeurs et importateurs dans le financement de la filière et dans la mise en œuvre d'une mission d'intérêt général.

Association à but non lucratif, [Recycler Mon Véhicule](#) réinvestit l'intégralité de ses ressources dans l'accomplissement de ses objectifs. Sa gestion financière repose sur des principes de rigueur et de transparence, avec des comptes équilibrés et un budget scrupuleusement respecté.



5 leviers pour faire avancer la filière

Les éco-contributions financent cinq grands domaines d'action :

1

La reprise sans frais et la prime au retour

constituent un dispositif financier incitatif mis en œuvre par Recycler Mon Véhicule pour encourager les détenteurs de VHU à remettre leurs véhicules complets à la filière légale, particulièrement dans les DROM-COM, où les montants sont adaptés aux réalités locales.

3

La réalisation des **études** prévues au cahier des charges de l'éco-organisme, et **le cofinancement de projets de recherche et développement**, notamment sur **le recyclage de matériaux complexes** tels que le plastique ou le verre.

5

Les frais de fonctionnement de l'association qui garantissent l'efficacité opérationnelle de l'éco-organisme.

2

Les soutiens à l'investissement et les gratifications financières

sont versés aux centres VHU partenaires pour accompagner leur mise en conformité et l'amélioration continue de leurs pratiques.

4

Les actions de sensibilisation des détenteurs et d'information des partenaires sur les enjeux de collecte et de réemploi, et la lutte contre les filières illégales.

Chaque euro investi contribue à faire progresser une filière vers encore plus de responsabilité, de performance et de transparence.



6

Fédérer les constructeurs et importateurs pour une mobilité durable

1. 44 marques adhérentes et engagées pour l'économie circulaire

Au 31 décembre 2024, Recycler Mon Véhicule rassemble 33 adhérents représentant 44 marques distinctes. Ces producteurs, considérés comme «metteurs sur le marché» par le cadre réglementaire français, ont déclaré 340 317 véhicules mis sur le marché français en 2024.

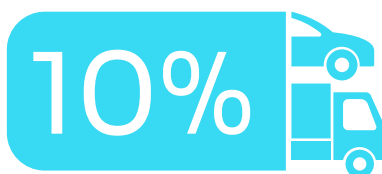




Les véhicules mis sur le marché par les adhérents de Recycler Mon Véhicule en 2024

Cat véhicules	Nombre d'unités
Voitures particulières à moteur à quatre roues (catégorie M)	179 898
Véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles (catégorie L)	137 782
Véhicules utilitaires légers à moteur (catégorie N)	21 981
Véhicules à moteur sans permis (catégorie L6e)	656
Total général	340 317

soit



de parts de marché sur le 4 roues

et



de parts de marché sur les 2,3 roues, quadricycles.

Derrière ces chiffres, une réalité : Recycler Mon Véhicule fédère des acteurs historiques comme des marques émergentes, unis par une même ambition. Celle de faire de l'économie circulaire une réalité concrète, dès aujourd'hui.

Ce socle représente près de 60 % du marché des deux, trois-roues et quadricycles, et environ 10 % du marché des quatre-roues.

Ce ne sont pas que de simples chiffres. C'est la preuve qu'un modèle mutualisé peut faire levier à grande échelle, en complément des producteurs organisés en systèmes individuels. Une filière qui choisit la collaboration plutôt que la fragmentation. Une filière qui s'ouvre, rassemble et avance.





2. Engager les producteurs, renforcer la conformité

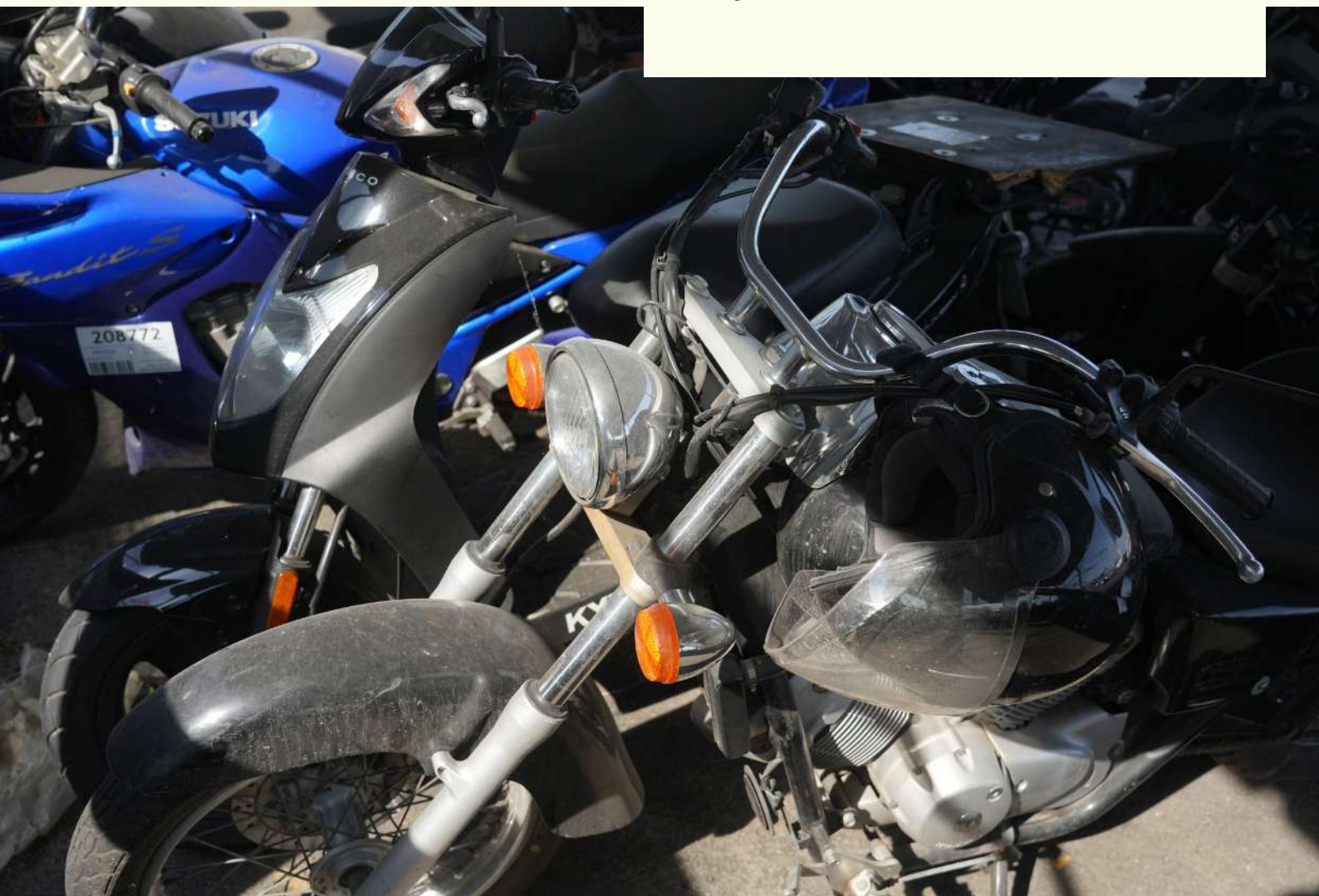
Conformément au décret du 24 novembre 2022 et au cahier des charges annexé à l'arrêté du 20 novembre 2023, les obligations réglementaires reposent exclusivement sur les producteurs. **Recycler Mon Véhicule** joue un rôle actif pour les accompagner dans le respect de ces exigences.

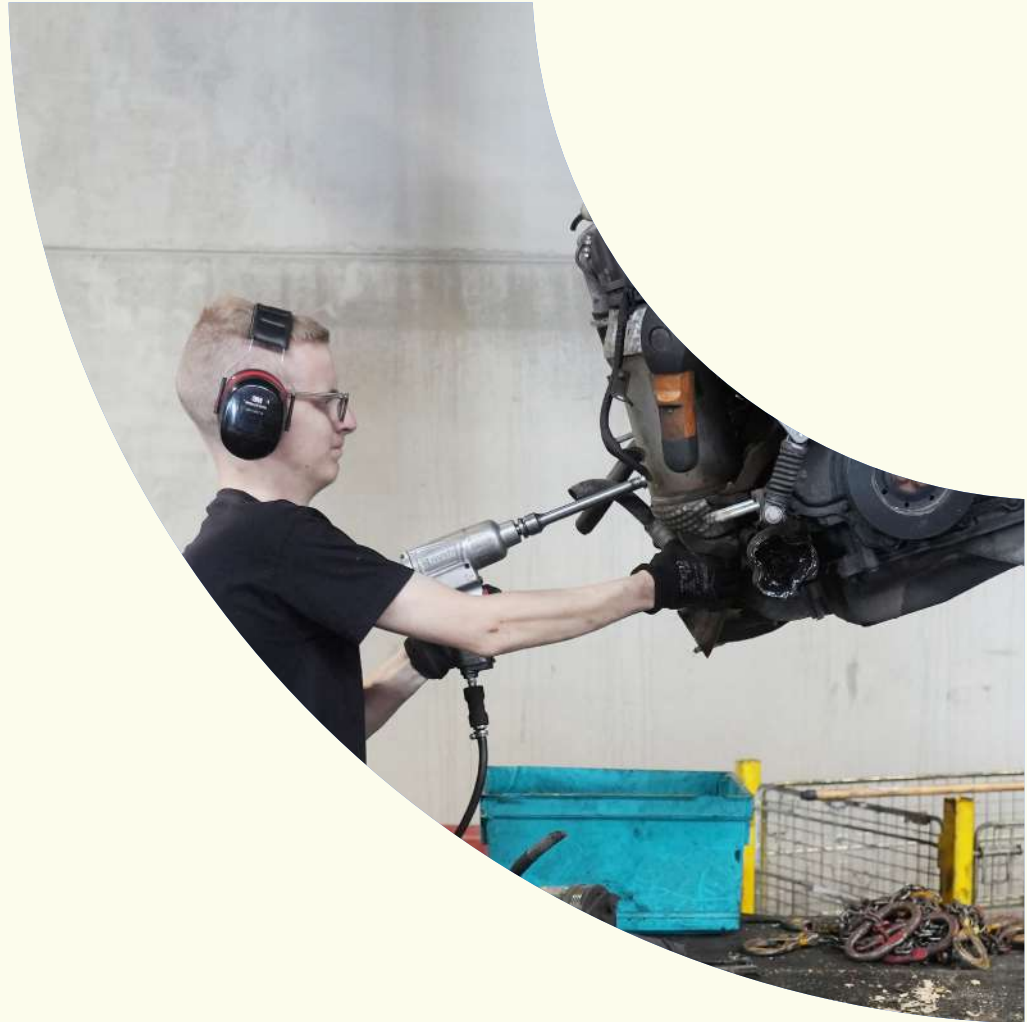
Tout au long de l'année, des réunions d'information hebdomadaires ont été organisées pour les adhérents. En parallèle, **Recycler Mon Véhicule a signalé** les cas de non-conformité identifiés à la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).

En 2024, **29 courriers de rappel à la loi** ont été adressés par la DGPR à des producteurs non conformes. Parmi eux, **20 ont engagé une démarche d'adhésion** à l'éco-organisme. Cette action de terrain contribue directement à la structuration et à assurer un terrain de jeu équitable entre les acteurs, dans le respect des règles d'une concurrence saine.

La lutte contre les pratiques et filières illégales reste un axe fort de notre engagement. Une veille active est menée, notamment sur l'importation des deux-roues électriques où la non-conformité reste fréquente. Cette vigilance se poursuivra en 2025 pour garantir un haut niveau de responsabilisation et encourager les contributions au dispositif.

Recycler Mon Véhicule entend ainsi renforcer l'équité entre producteurs et soutenir une mise en œuvre homogène de la REP sur l'ensemble du territoire.





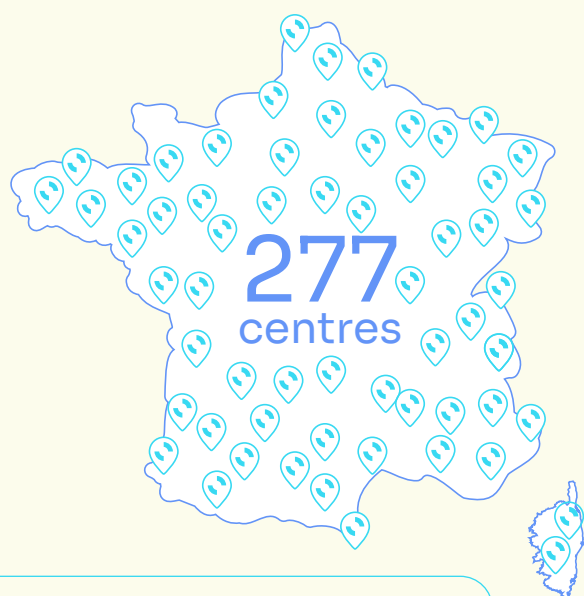
7

Centres de véhicules hors d'usage et performances environnementales

1. Un réseau engagé pour la seconde vie des véhicules

Au cœur de la filière, les centres de véhicules hors d'usage constituent l'épine dorsale du traitement des véhicules en fin de vie. Ces installations agréées par l'État, partenaires essentielles de Recycler Mon Véhicule, assurent la dépollution, le stockage, le démontage et la valorisation des pièces et matières.

En 2024, notre éco-organisme a structuré un réseau contractuel de 277 centres VHU répartis sur l'ensemble du territoire, avec l'ambition de couvrir également les DROM-COM. Cette couverture géographique est pensée pour garantir un accès au service à tous les Français et renforcer l'ancrage local de la filière.



Pour exercer leur activité, les centres VHU ont l'obligation d'être titulaire d'un contrat, soit avec un système individuel, soit avec l'éco-organisme. Celui proposé par **Recycler Mon véhicule présente l'avantage pour les CVHU de pouvoir être immédiatement en totale conformité pour poursuivre leur activité, et ce pour deux raisons :**

- Contractualiser avec Recycler Mon Véhicule permet de reprendre et traiter des véhicules de toutes marques.
- Recycler Mon Véhicule a fait le choix d'accompagner un certain nombre de centres VHU qui auraient pu ne pas être retenus sur le fondement des critères d'excellence fixés, en particulier concernant le réemploi. Un contrat d'un an renouvelable sur performances de réemploi et mise en œuvre d'un plan de progrès, leur permet de s'adapter aux nouvelles exigences de la REP VHU et à celles de l'éco-organisme.

2. Des résultats qui dépassent les attentes

Taux de réemploi :

15,9%*



(objectif 2024)

8,5%

Taux de recyclage :

88,2%*



(objectif 2024)

85%

Taux de valorisation :

96,8%*



(objectif 2024)

95%

Les performances environnementales de notre réseau parlent d'elles-mêmes. En 2023*, les CVHU devenus partenaires de Recycler Mon Véhicule en 2024, avaient déjà dépassé les objectifs réglementaires, confirmant le rôle moteur des CVHU les plus performants dans la transition vers une économie circulaire appliquée à l'automobile et au motocycle.

Taux de valorisation du verre :

7,27% ➤ 50%
(objectif 2026)

Taux de valorisation du plastique :

3,14% ➤ 65%
(objectif 2026)

*Performances 2023 - Les données officielles sont compilées par l'Ademe puis publiées année N+18 mois



3. Accompagner la montée en puissance

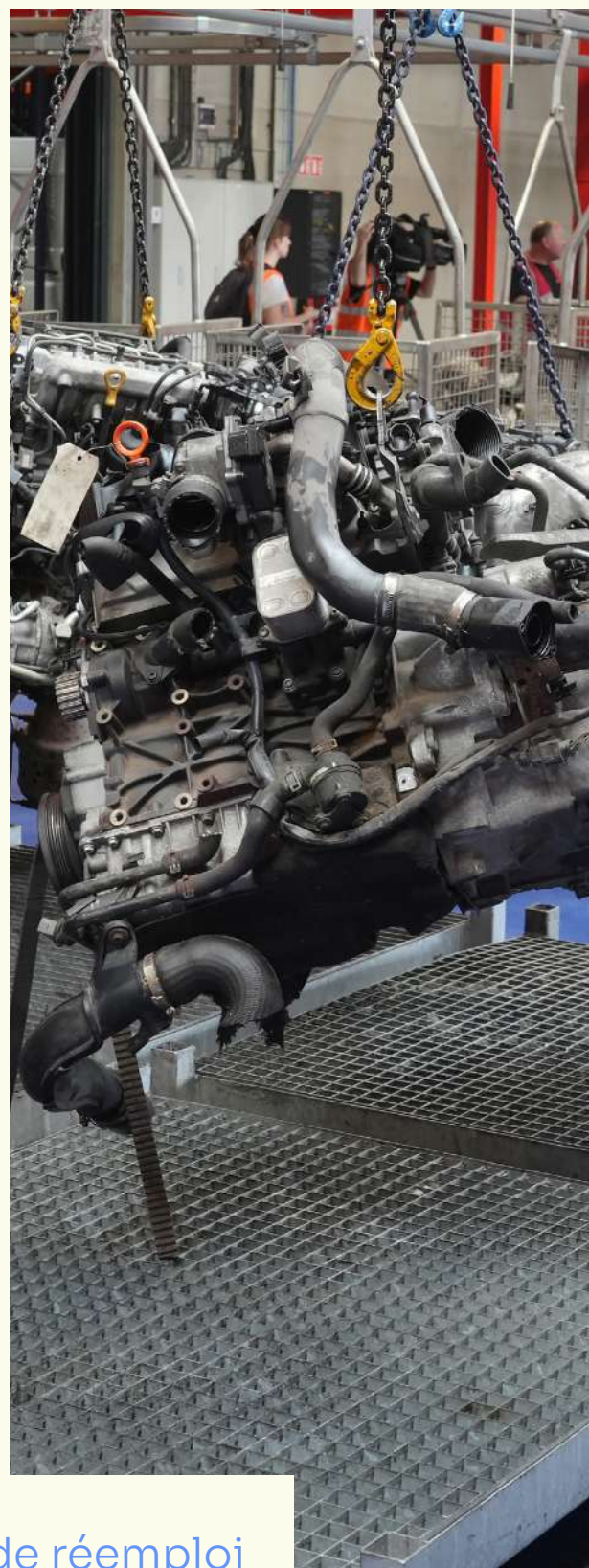
Les objectifs de réemploi fixés pour 2028 : 16 % de réemploi pour les véhicules à quatre-roues et 40 % pour les deux et trois-roues, exigent une transformation des CVHU les moins performants. Pour y parvenir, **Recycler Mon Véhicule** a mis en place deux leviers d'accompagnement :

- **Une gratification financière**, versée aux centres qui dépassent les seuils réglementaires de réutilisation de pièces.
- **Un soutien à l'investissement**, allant jusqu'à 3 000 € par typologie d'investissement, pour moderniser les outils, digitaliser les processus ou traiter des matériaux peu valorisables (verre, plastique, mousse). Ces financements couvrent également la recherche et développement, l'adaptation aux nouvelles typologies de véhicules.

4. Vers un réseau de proximité et en capacité d'atteindre les objectifs ambitieux

L'année 2025 verra la poursuite de la contractualisation avec un objectif ambitieux : approcher les 1 000 centres partenaires pour apporter un service de proximité et ainsi lutter contre les filières illégales. Parallèlement, un travail approfondi est mené pour structurer une remontée de données harmonisée sur l'ensemble du réseau, indépendamment des marques traitées.

Cette approche mutualisée permettra de piloter finement la performance environnementale de la filière et d'accompagner les évolutions de la réglementation tout en renforçant la transparence et l'efficacité du dispositif.



15,9 % de taux de réemploi
équivalent à 56 921 tonnes
de matières remises en
circulation



8

Détenteurs de véhicules : obligations et solutions

1. Mieux informer pour mieux orienter

Recycler un véhicule hors d'usage est un geste citoyen, réglementé pour les particuliers comme pour les professionnels. Les détenteurs d'un véhicule en fin de vie ont un rôle déterminant à jouer pour adresser leurs VHU dans la filière légale, qui est la seule à pouvoir garantir la traçabilité, la dépollution des véhicules et la valorisation des pièces encore utilisables.

Notre mission : les informer, les accompagner, leur garantir un accès simple à la filière légale et développer le recours aux Pièces Issues de l'Économie Circulaire (PIEC).

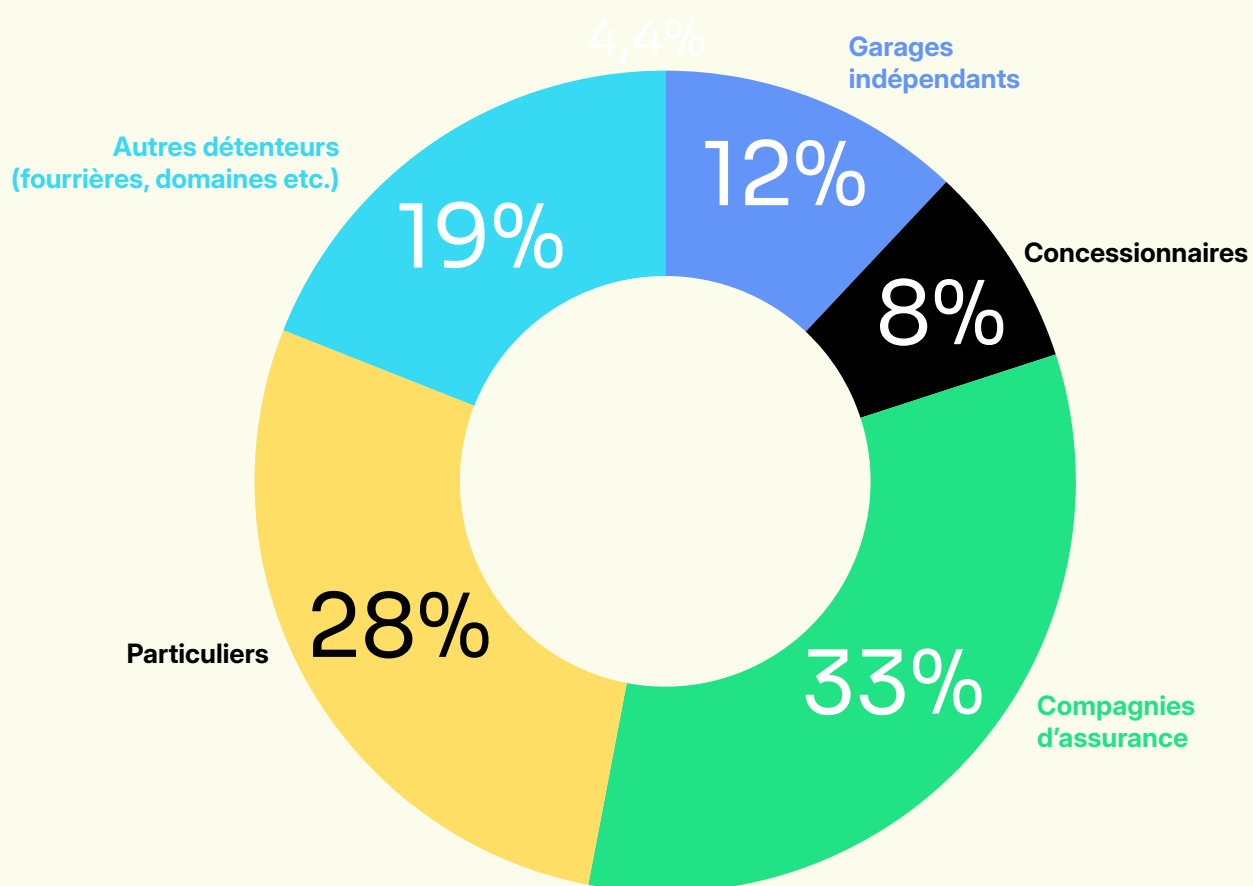
Zoom sur la responsabilité des détenteurs de VHU

- Le propriétaire d'un véhicule en fin de vie est tenu de remettre ce dernier à un centre VHU, seule structure habilitée à la destruction administrative.
- Il est interdit d'abandonner un véhicule dans la nature ou sur la voie publique. L'abandon d'un véhicule dans la nature est passible d'une amende de 1 500€, qui peut atteindre 3 000€ en cas de récidive.
- La vente de pièces détachées ou d'un véhicule non roulant par les particuliers, qui en font commerce non déclaré est interdite.



2. Qui sont les détenteurs de VHU ?*

La diversité des détenteurs reflète la pluralité des usages et des circuits de fin de vie.



*Origine des véhicules pris en charge par les CVHU du réseau Recycler Mon Véhicule





3. Une plateforme dédiée et un guichet unique

Depuis avril 2024, notre site recyclermonvehicule.fr permet aux particuliers de faire une demande de reprise gratuite à domicile pour les véhicules complets en fin de vie. À fin 2024, 46 demandes ont été enregistrées. Ce chiffre modeste s'explique par la jeunesse de notre éco-organisme. Recycler Mon Véhicule entend largement faire connaître le service de collecte gratuite pour permettre à tous les Français de disposer d'une solution pour se débarrasser gratuitement et simplement d'un véhicule. Cette offre de service vise à réduire les abandons de véhicules sur la voie publique et le recours aux épavistes non habilités à reprendre des véhicules, dont l'activité est illégale.



La solution du guichet unique pour permettre à chacun de faire enlever gratuitement son véhicule à domicile ou de le déposer dans le centre VHU le plus proche

Pour renforcer l'information et simplifier l'accès à tous les détenteurs, un guichet unique a également vu le jour en concertation avec les producteurs organisés en systèmes individuels : www.quefairedemonvhu.org

Cette plateforme multimarques validée par les pouvoirs publics en novembre 2024, permet à tout détenteur d'identifier un centre VHU partenaire de la filière REP, d'accéder aux conditions de collecte en fonction de la marque et de la localisation du véhicule.

Recycler Mon Véhicule a piloté les réunions de coordination avec les producteurs organisés en systèmes individuels, aboutissant à un accord avec le groupe Volkswagen. Les échanges avec les systèmes individuels se poursuivront en 2025 afin d'élargir cette plateforme commune à l'ensemble des acteurs de la filière.





9

Etudes & travaux

1. Éclairer les choix de demain

Face à une filière en pleine mutation, disposer de données fiables, comparables et partageables devient un levier stratégique. Comprendre pour mieux agir, documenter pour mieux transformer : c'est avec cette conviction que Recycler Mon Véhicule s'engage, en lien avec l'ADEME, dans la conduite de 34 études d'ici 2029.

Chacune de ces études constitue une brique essentielle pour construire une filière performante, alignée sur les objectifs européens. Elles visent à caractériser les substances polluantes, à mesurer le gisement de véhicules à collecter, à objectiver le potentiel de réemploi, ou encore à accompagner l'intégration de matières recyclées dans les véhicules neufs.

Plus qu'un simple programme de recherche, il s'agit d'un outil d'orientation stratégique, conçu pour alimenter les décisions réglementaires et opérationnelles des années à venir.

2. DROM-COM : mesurer l'abandon des véhicules pour structurer la réponse

La première étude engagée en 2024 s'est concentrée sur les territoires ultramarins. Dans ces contextes insulaires, les véhicules hors d'usage abandonnés ne disparaissent pas, ils s'accumulent. Désossés, entreposés à ciel ouvert, ils constituent une pollution visuelle, environnementale et sanitaire.

Un suivi annuel du taux d'abandon a donc été mis en place à compter de cette année. Objectif : documenter, territoire par territoire, l'évolution du phénomène, identifier les freins concrets à la remise à la filière, et orienter les efforts là où ils auront le plus d'effet.

Pour en savoir plus
accédez directement
à la partie ➤

11

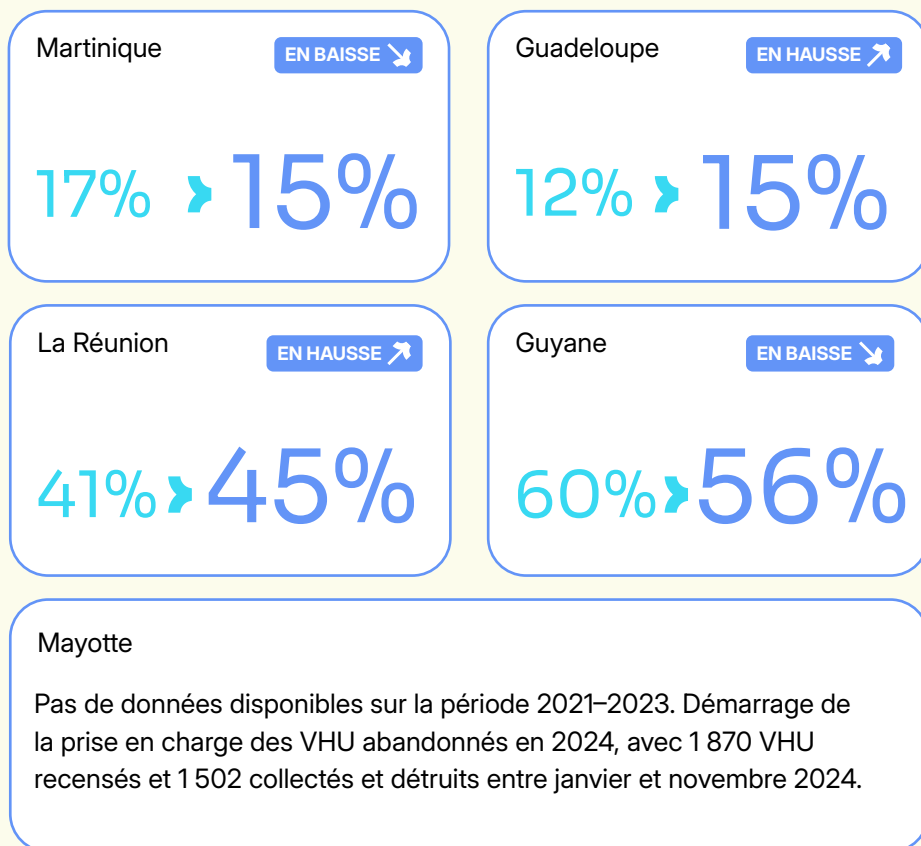
Départements, régions
et collectivités d'Outre-Mer



Principaux résultats et enseignements

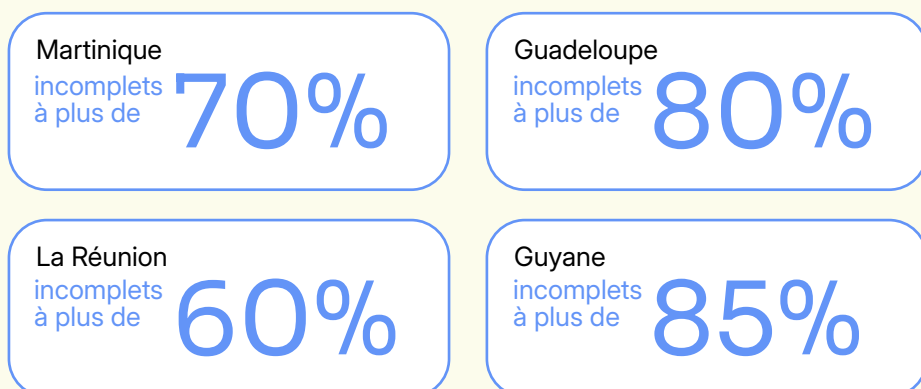
Taux d'abandon par territoire (taux 2021-2023 sur périmètre global) :

Un taux d'abandon supérieur à 10 % dans tous les DROM-COM, atteignant jusqu'à 50 % dans certains territoires.



État des VHU collectés

Les véhicules hors d'usage abandonnés collectés sont incomplets dans tous les territoires, majoritairement pillés pour récupération de pièces. Ces pratiques alimentent des trafics illégaux et ne permettent pas de dépolluer les véhicules dans le respect des normes en vigueur :





Freins persistants à la remise à la filière légale

Trois obstacles majeurs ont été identifiés dans l'ensemble des territoires :



La revente informelle de pièces automobiles, souvent perçue comme un revenu d'appoint par les particuliers.



Le coût de l'enlèvement ou du traitement, encore parfois supporté par le détenteur contrairement aux pratiques métropolitaines.



La présence d'une filière illégale de démantèlement, qui capte une partie significative des flux.

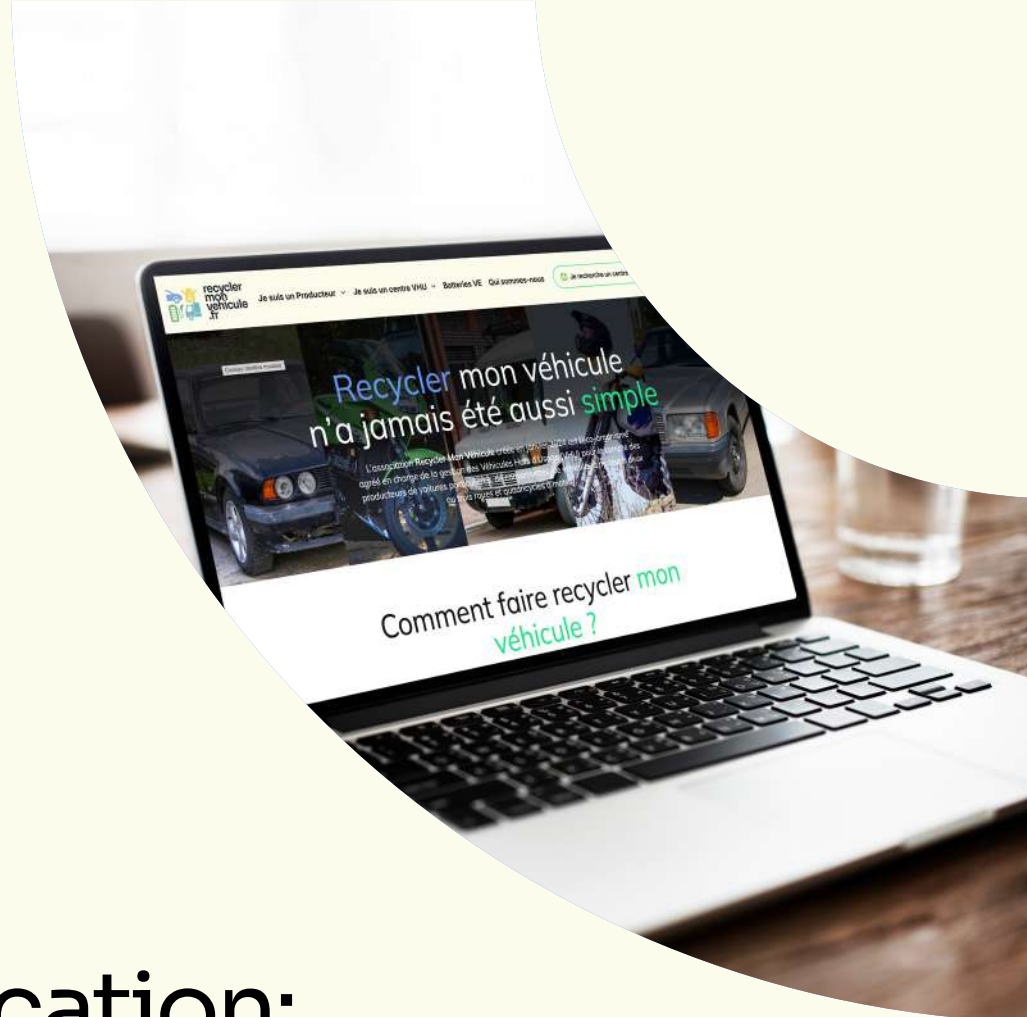
Orientations prioritaires pour les prochaines années

Pour inverser la tendance, plusieurs leviers sont d'ores et déjà activés :

- Le suivi annuel des taux d'abandon constitue un outil de pilotage réactif.
- La prime au retour, modulée selon les contraintes locales, incite à orienter les véhicules complets vers les centres VHU agréés.
- Des campagnes de sensibilisation co-construites avec les collectivités permettent de rétablir la confiance et de rendre visible l'existence d'une filière légale.
- La coordination avec les producteurs organisés en systèmes individuels, pour une prise en charge équitable des coûts.

Ces premières données permettront d'ajuster les dispositifs et de renforcer les actions sur le terrain, en particulier dans les zones les plus touchées. L'étude offre une base claire pour adapter les dispositifs à chaque territoire.





10

Communication: rendre visible la transition en cours

Transformer la filière, aussi un enjeu d'image

Longtemps perçue comme purement technique ou réglementaire, la fin de vie des véhicules devient aujourd'hui un levier opérationnel de transition écologique, de réduction des émissions et de reconquête industrielle. Encore faut-il rendre cette réalité lisible par toutes les parties prenantes de la filière.

2024 : poser les bases de la confiance

L'année 2024 a été celle des fondamentaux. **Recycler Mon Véhicule** a déployé les fondations de son fonctionnement : structuration des instances, contractualisation avec les CVHU, et premières actions de communication.

Deux publics ont été prioritairement accompagnés :

- Les producteurs, via un tract pédagogique sur leurs obligations de mise en conformité.
- Les centres VHU partenaires, à travers la diffusion d'un kit de communication dédié à leur activité.



Un nom, une mission

Cette première année a également vu la naissance de la marque « **Recycler Mon Véhicule** ». Un nom pensé comme un signal fort, accessible et compréhensible pour tous, renforcé par le lancement du site www.recyclermonvehicule.fr, portail d'entrée vers les démarches et informations utiles.

2025 : l'accélération

En 2025, **Recycler Mon Véhicule** entrera dans une nouvelle phase : celle du déploiement d'une stratégie de communication omnicanale, en cohérence avec les exigences du cahier des charges d'agrément. Cette stratégie a un objectif clair : mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour d'une vision commune de la filière.

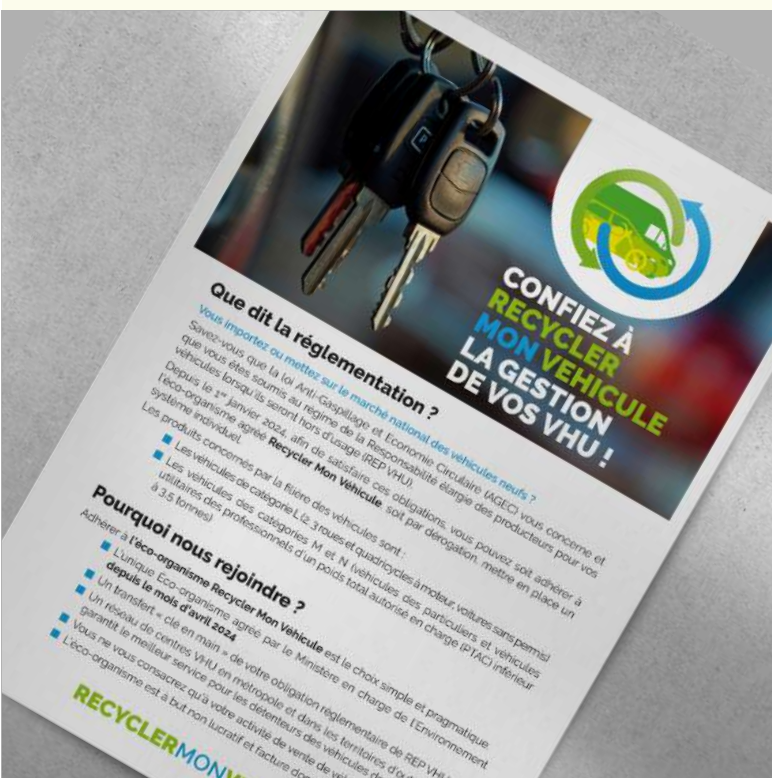
Les cibles sont multiples :

- les professionnels de l'automobile et du motorcycle (compréhension des nouvelles règles, redirection vers la filière agréée),
- les opérateurs de traitement (bons gestes, suivi des flux, outils pédagogiques),
- les pouvoirs publics (outils juridiques, relais d'information locaux),
- les collectivités (identification des véhicules abandonnés, lutte contre les filières illégales),
- les détenteurs de véhicules, qu'ils soient particuliers ou professionnels (recyclage des véhicules, usage des PIEC).

Cette approche repose sur une conviction forte : rendre les dispositifs visibles et compréhensibles. Des actions de communication omnicanale permettront à chaque acteur :

- de comprendre ses obligations et les solutions à sa disposition,
- d'accéder aux dispositifs créés par l'éco-organisme,
- de localiser un centre VHU en un clic,
- et de contribuer activement à la lutte contre les pratiques et filières illégales.

Le travail de pédagogie et de sensibilisation se trouve au cœur de la mission de **Recycler Mon Véhicule**. Alors que la REP s'étend aux deux et trois-roues, et que les objectifs de réemploi et de recyclage se renforcent, la communication devient un moyen essentiel pour mobiliser et rendre chaque partie prenante actrice de la filière.





11

Départements, régions et collectivités d'outre-mer

1. Un engagement ciblé dans les territoires ultramarins

Dans les DROM-COM, l'abandon de véhicules hors d'usage reste un fléau environnemental, sanitaire et économique. Isolement logistique, filières informelles, démantèlements sauvages, reprise payante pour les détenteurs : les obstacles à une gestion légale y sont plus nombreux qu'en métropole. Dans certains territoires, plus de 50 % des VHU sont recensés comme abandonnés sur la voie publique.

Une problématique ancienne, des réponses nouvelles



Dès 2015, un rapport commandé par la ministre de l'Écologie Ségolène Royal et confié à Serge Letchimy, pointait l'ampleur du phénomène et proposait une série d'actions : incitations financières, adaptation réglementaire, lutte contre les casses illégales.

Ces travaux ont conduit à la signature, en 2018, d'un premier accord cadre entre 22 constructeurs, visant à résorber les stocks de VHU abandonnés. En 2020, la loi AGECE est venue renforcer les outils d'intervention, notamment pour permettre l'enlèvement des dépôts illégaux de VHU sur les terrains privés ainsi que la prise en charge des VHU non assurés issus de catastrophes naturelles.



2. Un plan d'actions structurées déployé en 2024

Face à l'urgence, Recycler Mon Véhicule a dès sa création, engagé un plan d'actions spécifiques, articulé autour de 4 leviers :

2025 : Élargissement aux nouveaux enjeux avec la prise en charge des véhicules non assurés, notamment ceux issus de catastrophes naturelles (cyclones, inondations).



Mesure & pilotage

suivi annuel du taux d'abandon dans chaque territoire ultramarin pour adapter les dispositifs au plus près du terrain.



Incitation financière

une prime au retour, modulée selon les contraintes logistiques locales, est versée pour encourager la remise des véhicules complets aux CVHU agréés.



Prise en charge transitoire

en attendant un nouveau cadre commun avec les producteurs organisés en systèmes individuels, l'éco-organisme prend à sa charge les coûts opérationnels, allégeant ainsi la pression sur ses adhérents.



Mobilisation territoriale

en lien avec les collectivités, des actions de sensibilisation et de repérage sont menées pour lutter contre les filières informelles et organiser la collecte.





3. Une dynamique déjà engagée

En 2024, **11 856 véhicules** ont été pris en charge par le réseau légal dans les DROM-COM. C'est un premier jalon vers une gestion plus équitable et performante.

VHU traités

La Réunion

4 850

Martinique

2 452

Guadeloupe

2 083

Mayotte

1 564

Guyane

907

La prime au retour

un dispositif exclusivement réservé aux territoires ultramarins.

- Compris entre 50 et 100€ pour les véhicules 4 roues
- Compris entre 18,50 et 37€ pour les 2,3 roues et quadricycles



12

Les perspectives de 2025

Construire ensemble une filière qui compte, ici et en Europe

En 2024, nous avons posé les fondations.

En 2025, nous changerons d'échelle.

L'enjeu : passer d'une phase de structuration à une dynamique d'impact.

Nous continuerons à informer les producteurs, à consolider notre réseau de centres partenaires, en particulier pour les deux-roues, et poursuivrons le développement du réemploi sur tout le territoire.

Nous intensifierons nos actions à destination des détenteurs, pour mieux les orienter vers la filière légale. Et avec l'ADEME, nous poursuivrons nos travaux d'étude pour objectiver les flux, éclairer les priorités et soutenir la montée en compétence de l'ensemble des acteurs.

Dans les DROM-COM, nous avons enclenché une dynamique positive. Les premiers résultats confirment que les solutions déployées, la prime au retour, les campagnes locales, le soutien des opérateurs, produisent des effets. Nous les amplifierons en 2025.

Nous travaillerons également avec les assureurs et les mutualistes pour faire des Pièces Issues de l'Économie Circulaire une réponse naturelle et fiable pour les réparations prises en charge. En parallèle, de nouveaux travaux de R&D seront lancés pour favoriser l'intégration de matières recyclées dans les véhicules neufs.

À l'horizon août 2025, un nouveau chapitre s'ouvrira : celui du recyclage des batteries de véhicules électriques. Candidat à un nouvel agrément, nous pensons qu'étendre notre périmètre d'actions aux batteries de véhicules électriques est une continuité logique de notre mission, au service de nos adhérents et de tous les producteurs qui nous feront confiance.

Nous ne travaillons pas seuls. Ce que nous construisons, nous le faisons avec les producteurs, les CVHU, les territoires, les institutions. Ensemble, nous plaçons la France en position de référence au moment où l'Europe fixe un cap plus exigeant.

À l'échelle européenne, le futur règlement REP ouvre une perspective stratégique. L'intégration des deux et trois-roues, l'élévation des objectifs de réemploi, de recyclage et de valorisation marquent une convergence majeure. Grâce au travail engagé en France, nous disposons d'un temps d'avance, que nous voulons mettre au service d'une dynamique collective.

En 2025, il ne s'agira pas seulement de tenir un cap. Nous voulons transmettre notre expérience, partager ce qui fonctionne, et contribuer à l'émergence d'un modèle européen ambitieux et durable.





13

Annexes

Liste des CVHU

AUTO CASSE THIEBAULT 10430 ROSIERES PRES TROYES
TEN CAR 10260 COURTENOT

FERT RECYCLAGE - CARCASSONNE 11170 PEZENS
VIDAL CASSE AUTO 11000 CARCASSONNE

CASS AUTO DU BASSIN 12110 VIVIEZ
SABAFAER J2S - LA CAVALIERE 12230 LA CAVALERIE
SABAFAER J2S - ST AFRIQUE 12400 ST AFFRIQUE
SIBCAR 1250 MONTAGNAT

AUTO CRAC 13127 VITROLLES
CALARD FRERES 1360 BALAN
CEDRIC PIECES AUTOS 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
FERT RECYCLAGE - MARSEILLE 13400 AUBAGNE
LA PIECE AUTOMOBILE 13 13113 LAMANON
PIECES AUTO FIFI TURIN 13010 MARSEILLE
PIOMBO RECYCLAGE 13110 PORT DE BOUC
PURFER - LA BARRASSE 13011 MARSEILLE
SOCIETE MANRIQUE VHU 13170 LES PENNES MIRABEAU
SOREAL MEDITERRANEE 13700 MARGNANE
SURPLUS AUTOS - VITROLLES 13127 VITROLLES

ETS PASSARD 14400 ST VIGOR LE GRAND
NS AUTO PIECES 14370 MOULT CHICHEBOVILLE
SORECAUT RECYCLAGE 14650 CARPIQUET

JACQUET ET FILS 1500 AMBRONAY

AUPY FRERES 16100 CHATEAUBERNARD
CASSE AUTO TAPONNAT 16110 TAPONNAT FLEURIGNAC
PIECES AUTO 16 16000 ANGOULEME
TRANS HIP AUTO 16560 TOURRIERS

JAMOT 17430 CABARIOT
RACHETE FOURNI NEGOCE 17870 LOIRE LES MARAIS
TRENTETROIS LA ROCHELLE 17000 LA ROCHELLE

CHATREIX 18110 VIGNOUX SOUS LES AIX

CFM INDUSTRIE-1 19100 BRIVE LA GAILLARDE

ALLO CASSE AUTO - FURIANI 20600 FURIANI
LACASSE 20167 SARROLA CARCOPINO
OCCA PIECES 20167 SARROLA CARCOPINO
VANGIONI 20620 BIGUGLIA

AUTO CENTRE EUROPE 21250 SEURRE
ENTZ 21560 ARC SUR TILLE
SOCIETE PIECE DETACHEES OCCASION (SPDO) 2130 CRAMAILLE

AUTO PIECES 22 - LANNION 22300 LANNION
AUTO PIECES 22 - PLOUBEZRE 22300 PLOUBEZRE
AUTO RECYCLAGE 22440 PLOUFRAGAN
BREIZ AUTO 22640 PLENEE JUGON
GUYOT ENVIRONNEMENT - DINAN-SAINT-MALO 22100 TRELIVAN
GUYOT ENVIRONNEMENT - GUINGAMP 22970 PLOUMAGOAR
GUYOT ENVIRONNEMENT - PLOUFRAGAN 22440 PLOUFRAGAN
LE GUILLOU RENE 22200 LE MERZER

GARAGE BEAUTOUR 2390 ORIGNY STE BENOITE

OCCAZ AUTOS PIECES 24220 ALLAS LES MINES
RAMEAU JC ET FILS 24520 ST NEXANS

AUTO CASSE 25 - COLOMBIER FONTAINE 25260 COLOMBIER FONTAINE
CAPO 25300 PONTARLIER
MASSACRIER 25120 MAICHE
SONNET RECYCLAGE AUTO 25320 TORPES
STOCK PIECES 25 (SC25) 25720 BEURE

APM 26780 CHATEAUNEUF DU RHONE
CRAC AUTO 26400 AOUSTE SUR SYE
FERT RECYCLAGE - MONTELMAR 26740 LA COUCOURDE
FERT RECYCLAGE - VALENCE 26800 ETOILE SUR RHONE
GPA 26 26250 LIVRON SUR DROME
NEGOMETAL ENVIRONNEMENT - BLV 26500 BOURG LES VALENCE
NEGOMETAL ENVIRONNEMENT - RSI 26100 ROMANS SUR ISERE

R2M 27670 ST OUEN DU TILLEUL

COMPTOIR PIECES OCCASIONS 2840 ATHIES SOUS LAON
GARAGE DU FOURNEAU 28800 BONNEVAL

AC STARTER 29290 ST RENAN
GUYOT ENVIRONNEMENT - BREST 29200 BREST
GUYOT ENVIRONNEMENT - MORLAIX 29600 ST MARTIN DES CHAMPS
GUYOT ENVIRONNEMENT QUIMPER 29000 QUIMPER
HYPER AUTO 29490 GUIPAVAS
JCLB 29260 LESNEVEN
LANNEVAL 29800 PLOUEDERN

ARPO 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES
DECONSTRUCTION AUTOMOBILE RUEGGER - MEJANNES LES ALES 30340 MEJANNES LES ALES
DECONSTRUCTION AUTOMOBILE RUEGGER - ST HILAIRE DE BRETHMAS 30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS
DUMAS RECUPERATION - TRESQUES 30330 TRESQUES



13. ANNEXES

GIZZI DEMOLITION 30300 BEAUCAIRE
N7 AUTO PIECES 1 03000 AVERMES
STUPP RECYCLAGE 30340 SALINDRES
TOSETTO PELOUX 30730 PARIGNARGUES

SENA RECUPERATION AUTOMOBILES 31280 DREMIL LAFAGE
SUD OUEST AUTOMOBILES 31140 AUCAMVILLE

DEJOUX 3230 LUSIGNY
J'AUTOCASS 32370 STE CHRISTIE D ARMAGNAC

BONNIEU 33270 BOULIAC
BTVA 33570 PETIT PALAIS ET CORNEMPS
CENTRE DE RECUPERATION DU LIBOURNAIS 1 33230 COUTRAS
DIATAN 2000 33320 EYSINES
DUBOURG AUTOMOBILES 33420 RAUZAN
F 1 3380 QUINSSAINES

ARTISANS REUNIS 34 34070 MONTPELLIER
FERT RECYCLAGE - MONTPELLIER 34660 COURNONSEC
PPSB - AUTO PIECES DU PIC 4270 VALFLAUNES

AUTO DEMOLITION VITREENNE 35500 VITRE
DEPANN'AUTO 35770 VERN SUR SEICHE
GUYOT ENVIRONNEMENT - RENNES 35580 GUICHEN
LE HIL AUTOMOBILES - CARCASSE 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
SAS SOCIETE NOUVELLE J.LETOURNEL 35510 CESSON SEVIGNE

CASSE AUTO BAYARD 36130 DEOLS

ADCO 37170 CHAMBRAY LES TOURS
ANVA 37550 ST AVERTIN

ASCONE 38390 PORCIEU AMBLAGNIEU
DECONSTRUCTION AUTOS VILLETON (DAV) 38300 NIVOLAS VERMELLE
MULTISERVICES 38570 GONCELIN
PARK AUTOS 38360 NOYAREY
SPM AUTO 38230 CHAVANOZ
TABARD AUTOS DEMOLITION LA VERPILLIERE 38290 LA VERPILLIERE

CAMBOUIS 39 39570 COURLAUX

SAMSON SERVICES 40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

CASS'AUTO MEUNIER C 41130 BILLY
DM CASSE AUTO 41100 NAVEIL
GIEVRES AUTO MOTO 41130 GIEVRES

MELI JEAN - ST ETIENNE 42000 ST ETIENNE
MELI PIECES AUTO 42610 ST ROMAIN LE PUY
RECYC AUTO 42152 L HORME

AUTUSSE ET FILS 43000 POLIGNAC
Société de Récupération et de Valorisation Vacher - POLIGNAC
43000 POLIGNAC

Société de Récupération et de Valorisation Vacher - YSSINGNEAUX
43200 YSSINGNEAUX

COLIN POULARD 44530 SEVERAC
COPA - CLISSON 44190 CLISSON
COPA - SAINT MARS 44850 ST MARS DU DESERT
ETS MANO 44220 COUERON
RECUP 44 44110 CHATEAUBRIANT

BAPTISTE FER ET METAUX 4510 MALLEMOISSON
LAMBERT 45380 CHAINGY

CASSE AUTOS SARPY-EDOUIDI 47500 FUMEL
EXR GROUPE 47200 FOURQUES SUR GARONNE
GROUPE-LGA 47110 ALLEZ ET CAZENEUVE

ROUSSET PIECES OCCASIONS AUTO BIS 48100 MARVEJOLS

GAULTIER 49260 LE COUDRAY-MACOUARD
GPA 26 (ancien DEBRITO) 49000 ECOUFLANT

MARIE DIDIER AUTOMOBILES 50520 JUVIGNY LES VALLEES
PARIS RECYCLAGE AUTOMOBILE 50660 QUETTREVILLE SUR SIENNE
SJR AUTO 50240 ST JAMES

AUTO CASSE - CHICHEY 51120 CHICHEY
AUTO DEPOLLUTION ORDAN 51470 ST MEMMIE
AUTO PIECES - REIMS 51100 REIMS

DEMOLITION AUTOMOBILES DELLA CASA 52190 PRAUTHOY
POS BAZIN MICHEL 52000 CHAMARANDES CHOIGNES

A.P.O CHRISTOPHE 54150 BRIEY
AUTO CASSE SERVICE 54290 GRIPPORT
CARROSSERIE RAVENDA 54720 CHENIERES
DELA 54190 TIERCELET

AUTO RECYCLAGE PONTIVY 56300 ST THURIAU
GUYOT ENVIRONNEMENT - KERVIGNAC 56700 KERVIGNAC
GUYOT ENVIRONNEMENT PLOERMEL 56800 PLOERMEL
RECUP AUTO - CAUDAN 56850 CAUDAN
SOS PIECES AUTO 56500 MOREAC
STOCK CAR 56400 BRECH
TILT AUTO 56 - CLEGUER 56620 CLEGUER

1000 PIECES AUTOS 57600 FORBACH
AUTO THIONVILLE CASSE AUTO 57100 THIONVILLE
DECONSTRA 57170 BURLIONCOURT
METZ PIECES OCCAS RECYCLING (MPO) 57245 PELTRE
WDA 57360 AMNEVILLE LES THERMES
WOIPPY CASSE 57140 WOIPPY

CAPNOR 59640 DUNKERQUE
CASSE DE DON 59272 DON
ETABLISSEMENTS GUY MARIN 59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN
LECROARD 59150 WATTRELOS



13. ANNEXES

SN AUTO PIECES59 59210 COUDEKERQUE BRANCHE
SOLUVAL 59580 ANICHE

AUTODICO 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE
RECYCL'AUTO 60 60110 MERU
AUTO 61 61170 MONTCHEVREL

AUTO SYSTEME 62420 BILLY MONTIGNY
AUTOMOBILES LAVOCAT 62138 VIOLAINES
BONNEL ET FILS 62122 LAPUGNOY
ESPAS AUTO - FRANCIS PETIT 62121 BEHAGNIES
HOUDAIN PIECES AUTOS (HPA) 62150 HOUDAIN
NEGOCE AUTO - WANCOURT 62128 WANCOURT

CLAUSTRE ENVIRONNEMENT-1 63940 MARSAC EN LIVRADOIS
CLAUSTRE ENVIRONNEMENT-2 63120 COURPIERE
CLERMONT DEMOLITION AUTO 63000 CLERMONT FERRAND
D'PAR 63119 CHATEAUGAY

ALBERDI-1 64700 HENDAYE
CASSE AUTO LACQ'AS 64170 LACQ
ETS VIGNEAU CASS AUTO 64 64870 ESCOUT
PHILIPPE RUBIO - LONS 64140 LONS
PHILIPPE RUBIO - MONHAUBA 64140 LONS
SADT 64140 LONS

PHILIPPE RUBIO - IBOS 65420 IBOS

ABC REMORQUAGE 66240 ST ESTEVE
LA CATALANE DE RECUPERATION 66000 PERPIGNAN

AJ AUTO DEMOLITION 67330 BOUXWILLER
ALGALE SAS 67800 HOENHEIM
CASSE AUTO DEMOLITION 67550 VENDENHEIM
ECOCASSE 67150 GERSTHEIM
ECOLOCAR 67700 ECKARTSWILLER
ETS OBERT 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

THOMAS AUTOMOBILES 68800 VIEUX THANN

DEPAN SERVICE 69630 CHAPONOST
EKOTO 69490 PONTCHARRA SUR TURDINE
TABARD AUTOS DEMOLITION ST PRIEST (TAD) 69800 ST PRIEST

CASS AUTO 2000 - SAULNOT 70400 SAULNOT
ED PIECES AUTO 70180 DAMPIERRE SUR SALON
STOCK CASSE 70 70400 BREVILLIERS

AUTO PIECES MOTEURS 71 71210 MONTCHANIN
AUTOS PIECES LOUHANS 71500 BRANGES
PLANCHER ENVIRONNEMENT 7170 LAVILLEDIEU
SMAP 71380 ST MARCEL
TOURNUS DEMOLITION AUTO (TDA) 71700 TOURNUS

ORNAUTO 72610 ARCONNAY
SOREMAINE VL 72700 SPAY

SAVRA 7350 CRUAS

ARGONAY PIECES AUTOS 74370 ARGONAY
AUTO TILT - SEYNOD 74600 SEYNOD
BOCHET RECYCLAGE 74380 CRANVES SALES
DEMOL'ROCHOISE 74800 LA ROCHE SUR FORON
EXCOFFIER RECYCLAGE-1 74350 VILLY LE PELLOUX
EXCOFFIER RECYCLAGE-2 74570 GROISY
FAUCIGNY AUTO-PIECES 74970 MARIGNIER

ALLO AUTO SERVICE 76220 FERRIERES EN BRAY
HAUTE CANCE AUTO FER 7690 VILLEVOCANCE
MONDIAL AUTO 76410 ST AUBIN LES ELBEUF
ROUEN AUTOMOBILES SERVICES (RAS) 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY

CASSE AUTO DE CUISY- ETS DUCHAUSSOY 77165 CUISY
DEPOLLUTION AUTO PIECES (DAP) 77390 VERNEUIL L ETANG
DEPOLLUTION AUTOMOBILE CHELLOISE (DAC) 77500 CHELLES
DG AUTOS MOTOS 77290 COMPANS
IPA 77192 DAMMARIE LES LYS CEDEX
RN3 AUTOS 77410 CHARMENTRAY

AUTO DESTRUCTION DECOMBE ALAIN 78955 CARRIERES SOUS POISSY
CDMA 78955 CARRIERES SOUS POISSY
ROSNY AUTO PIECES 78710 ROSNY SUR SEINE

ABC DEMOLITION AUTO et RECYCLAGES 79100 THOUARS
AUTO PIECES 79 - LE TALLUD 79200 LE TALLUD
ROUVREAU RECYCLAGE 79000 NIORT
RTG 79130 SECONDIGNY
TOP AUTO 79140 CERIZAY

RECYCLING CAR 80260 POULAINVILLE

CADT 81090 LAGARRIGUE
CASS AUTO VG 81160 ST JUERY
SAS CASSE AUTO CTL 81300 GRAULHET

ACCIAUTO 82400 VALENCE D AGEN
FERVERT 82410 ST ETIENNE DE TULMONT

CASSE AUTO MOTO FIESCHI 83400 HYERES
POINT NOIR AUTO 83560 VINON SUR VERDON

AUTO MOTO CENTER 84270 VEDENE
AUTO STOP DEMOLITION 84150 JONQUIERES
ETS SALAVERT 84840 LAPALUD
FERT RECYCLAGE - APT 84400 GARGAS
FERT RECYCLAGE - AVIGNON 84700 SORGUES
FERT RECYCLAGE - CAVAILLON 84300 CAVAILLON
FERT RECYCLAGE - VALREAS 84600 VALREAS
PELISSIER 84100 ORANGE
ROSSI 84170 MONTEUX

BAUDON ROUVREAU RECYCLAGE 85500 LES HERBIERS
BILLAUD PIECES & AUTOS 85440 TALMONT ST HILAIRE



13. ANNEXES

CAMBOUI RECYCL'AUTO 85200 FONTENAY LE COMTE
DEMOLITION LUCONNAISE DE VEHICULES 85400 LUCON
FORTIN AUTOMOBILE 85110 CHANTONNAY
AUGUSTIN 86270 COUSSAY LES BOIS
MOREAU.C. 86440 MIGNE AUXANCES

AZUR AUTO 87220 FEYTIAT

CHRIS PIECES AUTOS 88160 FRESSE SUR MOSELLE
G2L ANOULD 88650 ANOULD
G2L FRAIZE 88230 FRAIZE
SAS AUTO - CASSE LECOMTE 88210 LA PETITE RAON
VOSGES OCCAS 88550 POUXEUX

AUTO PIECES - SENS 89100 SENS
LHUILIER RECYCLAGE AUTOMOBILE 89470 MONETEAU

ACCIMOTO 91220 BRETIGNY SUR ORGE
ALLO CASSE AUTO - ATHIS MONS 91200 ATHIS MONS
DEM'S AUTOS FRANCE 91160 BALLAINVILLIERS
DETAIL AUTO 9100 PAMIER
LA PIECE AUTOMOBILE 91220 BRETIGNY SUR ORGE
PIECES AUTO DULIN 91100 CORBEIL ESSONNES
SEVA 91160 LONGJUMEAU

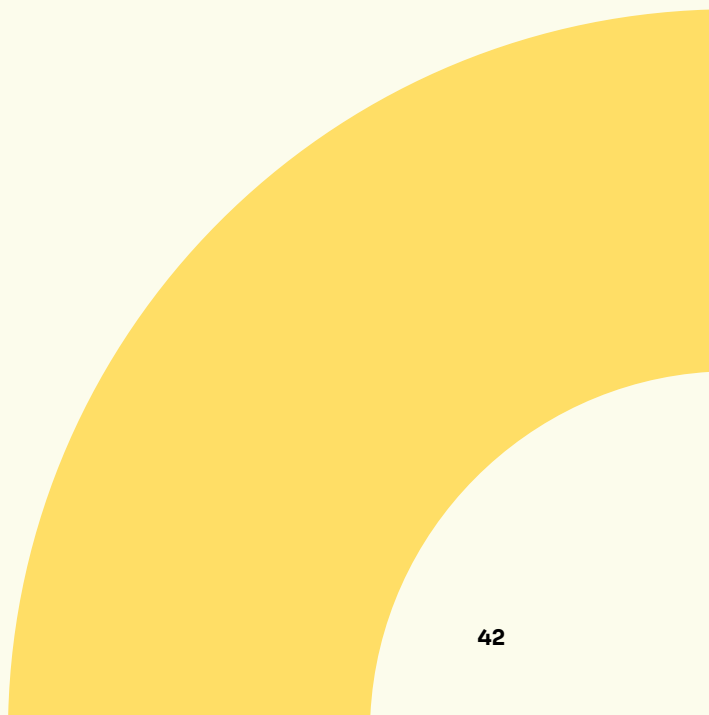
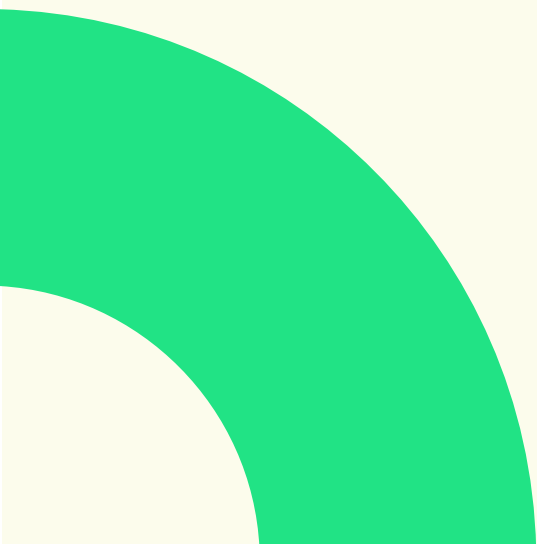
SCAFA 93 93120 LA COURNEUVE
SMAC 93000 BOBIGNY

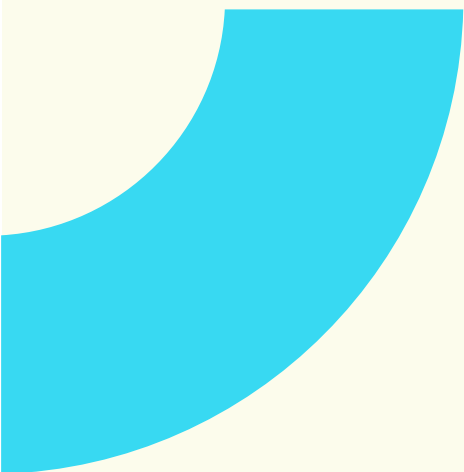
ACTIV'AUTO - CHENNEVIERES SUR MARNE
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
CASSE FALLONE 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

AUTO 2001 - GONESSE 95500 GONESSE
NAVILLOD PERE ET FILS 95190 GOUSSAINVILLE
SEA 95220 HERBLAY
ZITOUNTERK CASSE 95500 BONNEUIL EN FRANCE

Liste des adhérents

AUTOFFICINA PARIGI
AUTOMOBILES CHATENET
BELLIER AUTOMOBILES
BMW GROUP FRANCE
BORDEAUX AUTO CONCEPT
BRP EUROPEAN DISTRIBUTION
BYD FRANCE
DIP SAS
DUCATI WEST EUROPE
ECL (GROUPE CHOPARD)
ELECTRIC MOTION
EXCLUSIVE MOTORS
GENERAL MOTORS FRANCE
GOUPIL INDUSTRIE
IMF INDUSTRIE
KAWASAKI MOTORS EUROPE NV
KYMC O LUX SA
LYNK & CO SALES FRANCE SAS
M MOTORS AUTOMOBILES FRANCE SAS
MERCEDES-BENZ FRANCE
MOTEO FRANCE
PEUGEOT MOTOCYCLES FRANCE
PORSCHE FRANCE
SHERCO
SMART AUTOMOBILE FRANCE SAS
SN DIFFUSION
SUBARU FRANCE SAS
TRIUMPH
VINFAST FRANCE
VMOTO SOCO FRANCE
VOLVO CAR FRANCE
XPENG MOTORS FRANCE
YAMAHA MOTOR EUROPE NV
ZERO MOTORCYCLES FRANCE





Rapport annuel 2024

Directrice de la publication :
Vanessa Montagne

Rédaction :
Ophélie Plantard & Agence CIA

Conception graphique :
Agences SNACK et Rekonu

Crédits photos :
François Daburon, Adobe Stock



